

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

relatif à la Convention d'Aménagement et de Transformation conclue entre la République du Congo et la Société CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY, pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Aménagement Mbomo-Kellé, située dans le domaine forestier de la zone IV Cuvette-Ouest, du Secteur Forestier Nord.

Article premier : L'organigramme général de la société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

- un Président Directeur Général ;
- une Direction Générale.
- La Direction Générale comprend :
  - une direction administrative et du personnel ;
  - une direction financière et comptable ;
  - une direction technique.
- La direction administrative et du personnel comprend :
  - un service administratif ;
  - un service du personnel.
- La direction financière et comptable comprend :
  - un service finances ;
  - un service comptabilité.
- La direction technique comprend :
  - un service exploitation forestière ;
  - un service de transformation ;
  - une cellule d'aménagement ;
  - un service commercial.

Article 2 : La Société s'engage à recruter des diplômés sans emplois en foresterie.

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

VHL

J

VZ

La Société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, par l'organisation des stages localement ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

**Article 4 :** La Société s'engage à construire, pour ses travailleurs, une base-vie en matériaux durables, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique et comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage, équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La Société s'engage également à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

**Article 5 :** Le montant des investissements prévisionnels se chiffre à FCFA 9.908.197.500, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

**Article 6 :** En attendant la réalisation des inventaires de planification de l'unité forestière d'aménagement Mbomo-Kellé, le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Années	2007	2008	2009
<b>Désignation</b>			
Volume fût	1.500	3.000	85.000
Volume commercialisable	1050	2100	59.500
Volume grumes export	1050	2100	8.925
Volume grumes entrées usine	-	-	50.575
Production sciages	-	-	15.173

Les prévisions de production sont estimées sur la base d'une possibilité de production de 85.000 m<sup>3</sup> par an à partir de la troisième année.

Le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

De nouvelles prévisions de production et un nouveau calendrier de production seront élaborés sur la base des résultats de l'inventaire de planification.

**Article 7 :** La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

KH



FA

**Article 8 :** Le taux retenu pour le calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

**Article 9 :** Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

**Article 10 :** Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

**Article 11 :** La création des infrastructures routières dans l'Unité Forestière d'Aménagement ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage et les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

**Article 12 :** Les activités agropastorales seront entreprises autour de la base vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant le plan approuvé par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest qui veillera au suivi et au contrôle de celui-ci.

**Article 13 :** Conformément aux dispositions de l'article 21 de la convention, la Société s'engage à livrer le matériel et à réaliser les travaux ci-après désignés, au profit des collectivités des populations locales et de l'Administration Forestière.

#### A)- Contribution au développement socio-économique départemental

##### En permanence

- réhabilitation et/ou entretien des tronçons routiers :
  - Kéllé-Ndzoukou : 65 km
  - Kéllé-Oyabi-Ndzouono : 111 Km
  - Oyali-Omboye Frontière : 48 Km
  - Mbomo-Olloba : 65 Km
- livraison, chaque année, des produits pharmaceutiques à hauteur de FCFA :
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) pour la Sous-Préfecture de Kéllé ;
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) pour la Sous-Préfecture de Mbomo.
- livraison, chaque année, de cinq mille (5.000) litres de gasoil soit :
  - mille cinq cents (1.500) litres à la Préfecture de la Cuvette-Ouest
  - mille cinq cents (1.500) litres au Conseil départemental de la Cuvette-Ouest
  - mille (1.000) litres à la Sous-Préfecture de Kéllé
  - mille (1.000) litres à la Sous Préfecture de Mbomo.

KM

↓

**Année 2008**

3<sup>e</sup> trimestre

- réhabilitation du Centre de Santé Intégré de Mbomo à hauteur de FCFA Cinq millions (FCFA 5.000.000).

4<sup>e</sup> trimestre

- livraison de cinquante (50) lits en bois, cinquante (50) matelas et cinquante (50) moustiquaires imprégnées, à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

**Année 2009**

3<sup>e</sup> trimestre

- livraison de deux cents (200) tables bancs, à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

4<sup>e</sup> trimestre

- installation de quatre (04) forages d'eau avec système de pompe mécanique, dans la Sous-Préfecture de Kellé.

**Année 2010**

1<sup>er</sup> trimestre

- installation de quatre (04) forages d'eau avec système de pompe mécanique, dans la Sous-préfecture de Mbomo.

3<sup>e</sup> trimestre

- livraison de deux cent (200) tables bancs, à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

4<sup>e</sup> trimestre

- livraison de cinquante (50) lits en bois, cinquante (50) matelas et cinquante (50) moustiquaires imprégnées à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

**Année 2011**

2<sup>e</sup> trimestre

- fourniture d'un groupe électrogène de 20 KVA au Centre de Santé Intégré de Mbomo.

4<sup>e</sup> trimestre

- livraison de deux cents (200) tables bancs à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

KH

J

V

**Année 2012**

1<sup>er</sup> trimestre

- livraison d'un groupe électrogène de 20 KVA au Centre de Santé Intégré de Kellé.

3<sup>e</sup> trimestre

- livraison de deux cents (200) tables bancs à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

4<sup>e</sup> trimestre

- livraison de cinquante (50) lits en bois, cinquante (50) matelas et cinquante (50) moustiquaires imprégnées à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

**B)- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière**

**En permanence**

- livraison, chaque année de deux mille (2.000) litres de gasoil aux Directions Départementales de la Cuvette-Ouest et de la Cuvette, soit mille (1.000) litres par Direction.

**Année 2008**

2<sup>e</sup> trimestre

- livraison de deux (02) motos tout terrain Type Yamaha YT 115 à la Direction Générale de l'Economie Forestière.
- livraison d'une (01) photocopieuse grand modèle à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

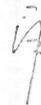
**Année 2009**

3<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement en mobilier (tables de travail, chaises, armoires) des bureaux de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest, suivant un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière à hauteur de F CFA Trente millions (F CFA 30.000.000).

VH





Année 2010

2<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement en mobilier (tables, chaises, fauteuils de séjour, garde linge) du logement de Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest suivant un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière à hauteur de F CFA Vingt cinq millions (F CFA 25.000.000).

**Article 14:** Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier. *KJ*

Fait à Brazzaville, le

Pour la Société,

Pour le Gouvernement,

Le Président Directeur Général,

Le Ministre de l'Economie Forestière,



XU GONG DE



Henri DJOMBO

Annexe 1 : Investissements prévisionnels

Unité : 1.000 FCFA

Désignation	ANNEES											
	2007		2008		2009		2010		2011			
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Frais de première installation	-	8.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inventaire de planification	-	153.276,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'aménagement forestier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>S/total</b>		<b>161.276,5</b>				<b>338.000</b>		<b>169.000</b>		<b>169.000</b>		
<b>Construction de routes</b>												
Tracteur à chenilles	1	50.000	1	50.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveleuse	1	70.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1	70.000
Chargeur à godet	1	80.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion Benne	1	22.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1	22.000
Tronçonneuse	2	1.400	2	1.400	2	1.400	2	1.400	2	1.400	2	1.400
<b>Production grumes</b>												
Tracteur à chenilles	1	50.000	-	-	-	-	2	100.000	-	-	-	-
Tracteur à pneus	1	50.000	-	-	-	-	4	200.000	-	-	-	-
Chargeur à pneus	1	80.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion grumier	1	45.000	-	-	-	-	2	90.000	-	-	-	-
Véhicule de liaison	2	40.000	1	20.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion citerne	1	22.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Système radio-phonie	1	3.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tronçonneuse	2	1.400	2	1.400	2	1.400	2	1.400	2	1.400	2	1.400
<b>S/total</b>	-	<b>514.800</b>	-	<b>72.800</b>	-	<b>392.800</b>	-	<b>2.800</b>	-	<b>94.800</b>	-	-
<b>Transformation</b>												
Scierie complète avec accessoires et chaîne de récupération	-	-	1	90.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Atelier complet d'Affûtage avec accessoires	-	-	1	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-



## Annexe 2 : Schéma industriel

Le schéma industriel, basé sur la première et la deuxième transformation, se présente comme suit :

### 1.- Première transformation

Elle est constituée d'une unité de sciage, d'une chaîne de récupération et d'une unité de séchage.

#### 1.1.- Ligne de sciage

a) 1 Refendeuse

- marque : Schulte
- état d'acquisition : occasion

b) 1 Scie de tête

- marque : Brenta
- Ø de volant : 180
- Etat d'acquisition : occasion

c) 1 Scie de reprise

- marque : Brenta
- Ø de volant : 160
- Etat d'acquisition : occasion

d) 1 Dédoubluse

- marque: Brenta
- Ø de volant 140
- état d'acquisition : occasion

e) 3 Déligneuses

- marque : Paul (une délignuse multilames)  
Socolest (deux déligneuses monolame)
- état d'acquisition : occasion

f) 4 Ebouteuses

- marque : Socolest
- état d'acquisition : occasion

*[Handwritten signatures]*

### 1.2.- Chaîne de récupération

- a) 2 dédoubleuses
  - marque : Brenta
  - Ø de volant : 130 et 110
  - état d'acquisition : occasion
- b) 2 déligneuses
  - marque : Socolest (monolame)
  - état d'acquisition : occasion
- c) 2 ébouteuses
  - marque : Socolest
  - état d'acquisition : occasion

### 1.3.- Unité de Séchage:

- 4 cellules
  - marque : Brunner Hildebrand
  - capacité : 150 m<sup>3</sup>/Cellule
  - état d'acquisition : neuf

### 2.- Deuxième transformation

Une unité de menuiserie composée comme suit :

- a) 1 combiné
    - marque : SCM invincible
    - état d'acquisition : neuf
  - b) 1 raboteuse
    - marque : SCM invincible
    - état d'acquisition : neuf
  - c) 1 dégauchisseuse
    - marque : SCM invincible
    - état d'acquisition : neuf
  - d) 1 toupie
    - marque : SCM invincible
    - état d'acquisition : neuf
- 

e) 1 mortaiseuse à chaîne

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

f) 1 scie à ruban

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

g) 1 scie radiale

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

h) 1 tenonneuse

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

i) 1 tour à bois

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

j) 1 ponceuse

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

k) 1 presse hydraulique

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

l) 1 compresseur

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

m) 1 ébouteuse

- marque : SCM invincible
- état d'acquisition : neuf

VZ J

Annexe 3 : Détails des emplois<sup>2</sup>

DESIGNATION	EMPLOIS EXISTANTS	EMPLOIS A CREER				
		2007	2008	2009	2010	2011
<b>1.- Direction Générale</b>						
Directeur Général	1					
Secrétaire de direction		1				
Directeur Administratif et du Personnel		1				
Chef de service administratif		1				
Chef de service du personnel		1				
Collaborateur		2				
Directeur financier et comptable		1				
Chef de service finances		1				
Chef de service comptabilité		1				
Comptable		1				
Agent chargé de la paie		1				
Directeur technique		1				
Chef de service Exploitation Forestière		1				
Chef de service transformation		1				
Collaborateur		4				
Coordonnateur cellule d'aménagement		1				
Chef de service commercial		1				
Collaborateur		2				
Agent de bureau		1				
Chauffeur		1				
Sentinelle		1				
<b>S/Total 1</b>		<b>25</b>				
<b>2.- Direction technique</b>						
<b>2.1.- Exploitation Forestière</b>						
Chef d'exploitation		1				
<b>2.1.1.- Construction et entretien routes</b>						
Conducteur bulldozer		1				
Aide conducteur bulldozer		1				
Conducteur niveleuse		1				
Chauffeur camion benne		1				
Conducteur chargeur		1				
Abatteur		1	1			
Aide abatteur		1	1			
<b>2.1.2.- Prospection et production</b>						
Chef de chantier		1				
Boussolier		1				
Jalonneur		1				
Chaîneur		1				
Pointeur		1				
Machetteur		1				
Chef compteur		1				
Compteurs		8				
Guide abatteur		1		2		
Abatteur		1		2		
Aide abatteur				2		
Tronçonneur forêt		1				
Conducteur bulldozer		1		2		

Aide conducteur bulldozer	2		4
Conducteur tracteur à pneus	1		4
Aide conducteur tracteur à pneus	1		4
Tronçonneur	1		
Cubeur	1		
Manœuvre	1		
Chauffeur grumier	1		2
Aide chauffeur grumier	1		2
<b>2.1.3.- Entretien</b>	1		
Mécanicien engins lourds	1		
Mécanicien véhicules légers	2		
Aides mécaniciens	1		
Soudeur	1		
Electricien	1		
Chauffeur pick up	1		
Vulgarisateur	1		
Aide vulgarisateur	1		
<b>2.1.4.-Divers</b>			
Chauffeur camion benne	1		
Chauffeur Pick up	1		
Pompiste	1		
Sentinelle	3		
Assistant sanitaire	1		
Infirmier	2		
Opérateur de phonie	1		
<b>S/Total 2</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>24</b>
<b>3.- Transformation</b>			
Chef de production			1
<b>3.1.- Unité de sciage</b>			2
Chefs d'équipes			1
Conducteur chargeur			1
Tronçonneur			1
Cubeur			1
Scieur à la refendeuse			1
Aides à la refendeuse			2
Conducteur Scie de tête			1
Aide conduction scie de tête			1
Conducteur scie de reprise			1
Aide conducteur scie de reprise			1
Dédoubleur			1
Aides dédoubleur			2
Déligneurs			3
Aides déligneurs			4
Ebouteurs			4
Classeurs			2
Manœuvres			14
<b>3.2.- Unité de récupération</b>			
Dédoubleur			2
Déligneurs			2
Ebouteuses			2
Classeur			1
Conducteur manitou			1
Manœuvres			6

<b>3.3.- Unité de séchage</b>						
Chef d'unité					1	
Agent chargé du contrôle					1	
Electricien					1	
Manceuvres					6	
<b>3.4.- Affûtage</b>						
Affûteur					2	
Aide affûteur					2	
Stelliteur					2	
Brasseur					2	
Electricien					2	
<b>3.5.- Divers</b>						
Conducteur camion plateau					1	
Conducteur élévateur					1	
Sentinelle					1	
<b>S/Total 3</b>				58	22	
<b>4.- Unité de menuiserie</b>						
Chef d'unité					1	
Menuisiers					14	
<b>S/Total 4</b>					15	
<b>Total Général</b>	1	81	2	82	22	15
203 agents						

↓

12

Annexe 5 : Organigramme de la société CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY

